



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 JUIN 2021 À 17 H PAR VISIOCONFÉRENCE À PARTIR DU LOCAL 300 DU 85 RUE BELLEHUMEUR, GATINEAU, QC, J8T 8B7.

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
Mme Johanne Asselin, *par visioconférence*
M. Lucien Bradet, membre observateur, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
M. François-Régis Fréchette, *par visioconférence*
M. Pierre Fréchette, *par visioconférence*
M. Michel Hébert, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Charmain Levy, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*
Mme Jasmine Sasseville, *par visioconférence*
Mme Monique Séguin, *par visioconférence*
Dr Oussama Sidhom, *par visioconférence*
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (*par visioconférence*) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)
Dr Nicolas Gillot, directeur des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)
M. Alain Godmaire, directeur par intérim des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
Mme Anne Rondeau, directrice intérimaire des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC)
Mme Josée Beurivage, directrice intérimaire déficience et réadaptation (DDR)
M. Benoît Major, directeur programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
M. Mohsen Vaez, directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI)
Mme Sylvie Lafontaine, directrice adjointe intérimaire de santé publique
Mme Geneviève Côté, adjointe à la PDG
M. Julien-Charles Paradis, adjoint à la PDGA
M. Charles Castonguay, auditeur Deloitte
Mme Valérie Renaud, auditrice Deloitte

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une dizaine de personnes assistent à la rencontre.

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00. Il souligne que le 15 juin est la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et rappelle aux personnes présentes l'importance d'être vigilant face à cette problématique, particulièrement dans le contexte pandémique qui a augmenté l'isolement des personnes âgées et/ou vulnérables.

CISSO-579-2021

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au local 300 du 85 rue Bellehumeur, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Filion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- Mme Johanne Asselin
- M. Lucien Bradet, membre observateur
- Mme Marie-Christine Fournier
- M. François-Régis Fréchette
- M. Pierre Fréchette
- M. Michel Hébert
- M. Xavier Lecat
- Mme Charmain Levy

- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Nadeau
- Mme Jasmine Sasseville
- Mme Monique Séguin
- Dr Oussama Sidhom
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Comité de vérification

3.1 Rapport du président du comité - séances du 1er et du 14 juin 2021

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte-rendu des séances du 1er juin 2021 et du 14 juin 2021 :

1er juin 2021

- La direction des technologies biomédicales et de l'information (DTBI) est venue présenter le bilan de sécurité de l'information en lien avec la Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO). Depuis les trois dernières années, l'organisation a progressé dans ce dossier, avec comme objectif d'atteindre le niveau de maturité « défini ». On note cependant une baisse dans l'évaluation de la maturité, due à l'intervention de l'auditeur du MSSS. Le travail est accompli, mais certaines documentations, en cours de rédaction, doivent être élaborées afin d'obtenir la cote espérée. Afin d'augmenter le niveau de maturité à « défini » dans les années à venir, un plan directeur est en élaboration avec une firme externe. Les projets et initiatives de ce plan qui ont un impact direct sur la maturité du RPSO seront priorisés durant l'année, et les orientations du MSSS seront appliquées lorsque disponibles. Malgré le recul théorique, l'organisation chemine vers les cibles attendues du MSSS dans ce dossier. Les membres du comité recommandent au conseil d'administration l'adoption des deux (2) bilans de sécurité de l'information au 31 mars 2021.
- Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF) a déposé le budget 2021-2022. Il est conforme à ce qui a été présenté et recommandé le 11 mai 2021, afin de respecter les échéanciers requis par le MSSS. Le budget total à adopter est de 1,022 G\$ en excluant les médicaments qui seront financés en cours d'année. La présentation a été ajustée en ce sens afin de respecter les modalités du rapport budgétaire du MSSS. Les membres recommandent l'adoption du budget initial 2021-2022.
- Mme Maryse Castonguay, directrice de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), a déposé le rapport annuel du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI). La DQEPE collabore avec le CUCI afin d'effectuer la vérification des redditions de comptes des comités des usagers (CU) et des comités de résidents (CR) annuellement. Il a été convenu dans la dernière année de présenter le rapport du Comité des usagers du Centre intégré au comité de vérification avant le dépôt au conseil d'administration. Le rapport est conforme et les membres recommandent son adoption par le conseil d'administration.

14 juin 2021

- Le comité a pris connaissance des états financiers 2020-2021 qui font l'objet d'une présentation au point suivant et en recommandent l'adoption au conseil



d'administration.

3.1.1 Procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Dépôt du document en titre.

3.2 Présentation du rapport d'audit par la firme Deloitte

Mme Murielle Côté (DRF) présente les états financiers 2020-2021 du CISSS de l'Outaouais, qui présentent un surplus 1.9 M\$, soit 0,2 % du budget total. Les états financiers du CISSS de l'Outaouais ont été présentés au comité de vérification du 14 juin 2021.

Les auditeurs de la firme Deloitte, M. Charles Castonguay et Mme Valérie Renaud présentent leur rapport d'audit qui comprend certaines réserves comme à chaque année.

- La première réserve est en lien avec une directive du MSSS qui est non conforme aux normes comptables canadiennes.
- La deuxième réserve concerne la subvention COVID-19 octroyée par le MSSS dont les charges applicables ont été déduites des économies engendrées. Les auditeurs ne peuvent auditer des économies.
- La troisième réserve concerne une dérogation aux normes résultant elle-aussi d'une directive du MSSS.

La firme a reçu des réponses satisfaisantes au questionnaire des auditeurs.

En ce qui concerne le fonds de santé au travail, les auditeurs déposent un rapport sans réserves et soulignent que tous les éléments probants ont été obtenus.

3.2.1 États financiers 2020-2021 (AS-471)

CISSSO-580-2021

ATTENDU la présentation du rapport financier annuel au 31 mars 2021 par la Direction des ressources financières ainsi que la présentation du rapport des auditeurs externes de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ATTENDU la recommandation des auditeurs externes;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification formulée à la rencontre du 14 juin 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel (AS-471) du CISSS de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 présentant un surplus total de 1 932 705 \$ (surplus de 1 810 861 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute le surplus du fonds d'immobilisation de 121 844 \$) ainsi que le rapport des auditeurs externes Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

3.2.2 Rapport financier Fonds de santé au travail

CISSSO-581-2021

ATTENDU que le rapport financier du Fonds de santé au travail est préparé par le CISSS de l'Outaouais et audité par ses auditeurs, utilisant le formulaire prescrit en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ;

ATTENDU que le projet de résolution du conseil d'administration est fourni dans le rapport, en page 1;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification formulée à la rencontre du 14 juin 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour la



période du 5 janvier 2020 au 2 janvier 2021.

3.3 Reconduction du contrat de la firme d'auditeur externe

Mme Murielle Côté, DRF, présente le projet visant à renouveler pour deux ans le mandat des auditeurs, déjà prévu au processus d'appel d'offres de 2018.

CISSSO-582-2021

ATTENDU que l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS) indique qu'un établissement doit avoir recours, au moins tous les quatre ans, à une procédure d'appel d'offres visant l'obtention d'une prestation de services d'un cabinet de vérificateurs qui soit du meilleur rapport qualité/coût;

ATTENDU que le dernier appel d'offres a été lancé en 2018, pour les mandats d'audit du 1er avril 2019 au 31 mars 2023;

ATTENDU que le cabinet Deloitte a remporté l'appel d'offres de deux ans avec une option de renouvellement de 2 années additionnelles;

ATTENDU que le premier terme du contrat de la firme Deloitte s'est échu le 31 mars 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification formulée à la rencontre du 14 juin 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'adjoint au directeur – logistique, approvisionnement et transport à procéder au renouvellement du contrat de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l pour un montant total de 160 000 \$ équitablement réparti sur les deux années commençant le 1er avril 2021.

3.4 Budget 2021-2022 (RR-446)

Mme Murielle Côté (DRF) dépose le projet de budget d'exploitation 2021-2022 équilibré au montant de 983 366 791 \$ pour un total de 1 022 866 791 \$ en incluant le budget d'immobilisation. Elle souligne les enjeux financiers pour la prochaine année:

- La poursuite des plans d'actions en matière de santé organisationnelle est nécessaire pour limiter les coûts en temps supplémentaire et en assurance-salaire. L'enjeu de la main-d'œuvre doit être travaillé en continu.
- Le MSSS a financé la hausse de coûts en médicaments pour 20-21 à la hauteur de 7,6 M \$ mais ce financement est non récurrent. Ces coûts additionnels sont exclus du budget initial en respect des directives ministérielles et devra être adressé par le MSSS en cours d'année.
- Le financement post-pandémique n'a pas été précisé par le MSSS. Or, selon l'évolution de la situation, le CISSS de l'Outaouais pourra maintenir et intensifier certaines activités non prévues au budget. Ces dépenses additionnelles devront faire l'objet de discussions avec le MSSS.

CISSSO-583-2021

ATTENDU que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU que le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021-2022 ;

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;



ATTENDU que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU que le budget proposé respecte les orientations budgétaires adoptées par les membres du comité de vérification ;

ATTENDU que le comité de vérification a suivi les travaux budgétaires tout au long du processus ;

ATTENDU que l'établissement présente l'équilibre budgétaire, et ce, en excluant l'écart déficitaire de 7,6 M\$ causé par l'augmentation des coûts des médicaments onéreux, tel que prévu par le MSSS à la circulaire 2020-004 (Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Exécution du budget) ;

ATTENDU que la direction de l'établissement présente un budget d'exploitation équilibré au montant de 983 366 791 \$ pour un total de 1 022 866 791 \$ en incluant le budget d'immobilisation, respectant la Loi sur l'équilibre budgétaire ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification formulée à la rencontre du 11 mai et du 1^{er} juin 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le budget 2021-2022 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais comme présenté ;

D'AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

3.5 Règle particulière de sécurité organisationnelle (RPSO) – bilan au 31 mars 2021

M. Mohsen Vaez, directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI) dépose le bilan au 31 mars 2021 de la règle particulière sur la sécurité opérationnelle (RPSO). Cette règle émise par le MSSS en 2015 divise la gestion de la sécurité de l'information en 6 processus. Désormais, pour être conformes, les établissements doivent répondre aux exigences de ces processus en augmentant annuellement leur niveau de maturité en sécurité de l'information. Pour s'arrimer avec la stratégie, le CISSS de l'Outaouais produit annuellement ses bilans.

La firme d'audit Deloitte a accompagné le CISSS de l'Outaouais en 2020-2021, dans l'objectif de faire une évaluation de la maturité de l'établissement, identifier les lacunes et déposer un plan directeur de sécurité informationnelle pour les cinq prochaines années.

CISSSO-584-2021

ATTENDU l'adoption, en 2014, par le Secrétariat du Conseil du trésor, d'un nouveau cadre de gouvernance gouvernementale de la sécurité de l'information soumettant le Réseau à de nouvelles exigences et lui conférant de nouvelles responsabilités en matière de sécurité de l'information;

ATTENDU l'importance de protéger les informations des usagers du CISSS de l'Outaouais, en assurant notamment la confidentialité des données sensibles et renseignements à caractère nominatif relatifs aux utilisateurs et au personnel du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU l'importance d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information du CISSS de l'Outaouais, tout au long de son cycle de vie;

ATTENDU l'importance de garantir la conformité avec les lois et règlements applicables, les directives, normes et orientations gouvernementales, notamment en matière de reddition de comptes;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit structurer la prise en charge de la sécurité de l'information;

ATTENDU l'adoption en mai 2016 de la politique de sécurité de l'information et ses différentes



révisions;

ATTENDU le plan d'action 2019-2023 visant à assurer un niveau de maturité défini pour les différents processus identifiés à la règle particulière de sécurité organisationnelle;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER les deux bilans de sécurité de l'information au 31 mars 2021.

4 Nomination de cadres supérieurs et renouvellement de contrat de hors cadre

4.1 Ouverture du huis clos

CISSSO-585-2021

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs et le renouvellement du contrat du directeur-général adjoint pourraient porter un préjudice à une personne et concernent la négociation des conditions de travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

4.2 Levée du huis clos

CISSSO-586-2021

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs et le renouvellement du contrat du directeur-général adjoint sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

4.3 Direction services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC)

CISSSO-587-2021

ATTENDU le départ à la retraite de la titulaire actuelle du poste;

ATTENDU que les compétences de gestion ont été validées lors du processus de comblement du poste de directrice de la déficience et de la réadaptation en 2017;

ATTENDU que madame Ann Rondeau est cadre supérieure dans des fonctions de directeur, et ce, depuis le 16 octobre 2017;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 47 est de 128 240\$ à un maximum de 166 712\$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 166 712 \$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 47 auquel s'ajoutent l'allocation de disponibilité 3.5% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Ann Rondeau au poste de directrice des services multidisciplinaires et à la communauté. La date d'entrée en fonction sera le 20 juin 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice de la déficience et de la réadaptation de madame Ann Rondeau à 166 712 \$ à lequel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

4.4 Direction déficience et réadaptation (DDR)

M. Mathieu Nadeau s'est retiré des discussions et de la décision puisque la personne nommée à ce poste sera sa supérieure immédiate.

CISSO-588-2021

ATTENDU que les compétences de gestion ont été validées lors du processus de comblement de l'intérim du poste de directrice de la déficience et de la réadaptation;

ATTENDU que madame Josée Beaurivage est cadre supérieure depuis le 16 avril 2018;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 46 est de 121 230\$ à un maximum de 157 599\$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 146 453,87\$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 46 auquel s'ajoutent l'allocation de disponibilité 3.5% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Josée Beaurivage au poste de directrice de la déficience et de la réadaptation. La date d'entrée en fonction sera le 20 juin 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice de la déficience et de la réadaptation de madame Josée Beaurivage à 146 453,87\$ à lequel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

4.5 Direction adjointe de l'accueil et accès aux services (DSMC)

CISSO-589-2021

ATTENDU que le poste de directeur adjoint de l'accueil et accès aux services à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté a été affiché du 27 avril au 10 mai 2021;

ATTENDU que des entrevues se sont tenues avec les membres suivants du comité de sélection :

- Madame Ann Rondeau, DSMC
- Madame France Dumont, PDGA

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de monsieur Frédéric Parizeau pour le poste de directeur adjoint de l'accueil et accès aux services à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté;

ATTENDU que les compétences de gestion ont été validées par le Programme national de développement des leaders;

ATTENDU que le candidat retenu, monsieur Frédéric Parizeau, fait partie de la relève-cadre supérieure du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le



salaires d'un cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 43 est de 102 415 \$ à un maximum de 133 140 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 123 723.67\$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration sans excéder le maximum de la classe 43, auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité 3 % applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU que monsieur Frédéric Parizeau sera soumis à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Frédéric Parizeau pour le poste de directeur adjoint de l'accueil et accès aux services à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté. La date d'entrée en fonction sera le 20 juin 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur adjoint de l'accueil et accès aux services à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté à 123 723.67\$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

4.6 Direction adjointe services diagnostiques et co-direction administrative Optilab (DSMC)

CISSSO-590-2021

ATTENDU que le poste de directeur adjoint DSMC, services diagnostiques et co-directeur administratif Optilab à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté a été affiché du 27 avril au 10 mai 2021;

ATTENDU que des entrevues se sont tenues avec les membres suivants du comité de sélection :

- Madame Ann Rondeau, DSMC
- Madame France Dumont, PDGA
- Monsieur Stéphane Chouinard, DA-DRHCAJ

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de monsieur Zied Ouechteti pour le poste de directeur adjoint DSMC, services diagnostiques et co-directeur administratif Optilab à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 43 est de 102 415 \$ à un maximum de 133 140 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 116 427.60\$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration sans excéder le maximum de la classe 43, auquel s'ajoute



l'allocation de disponibilité 3 % applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux ;

ATTENDU que monsieur Zied Ouechteti sera soumis à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Zied Ouechteti pour le poste de directeur adjoint DSMC, services diagnostiques et co-directeur administratif Optilab à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté. La date d'entrée en fonction sera le 20 juin 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur adjoint DSMC, services diagnostiques et co-directeur administratif Optilab à la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté à 116 427.60\$\$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

4.7 Direction adjointe - volet hébergement - secteur Est (DSAPA)

CISSSO-591-2021

ATTENDU que le poste de directeur adjoint – hébergement – Est à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées a été affiché du 28 avril au 10 mai 2021;

ATTENDU que des entrevues se sont tenues avec les membres suivants du comité de sélection :

- Monsieur Benoit Major, DSAPA
- Monsieur Stéphane Lance, DGA

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de madame Joanne Savard pour le poste de directrice adjointe – hébergement – Est à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est de 108 338 \$ à un maximum de 140 839 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 130 878\$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration sans excéder le maximum de la classe 44, auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité 3 % applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU que madame Joanne Savard sera soumise à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



DE NOMMER madame Joanne Savard pour le poste de directrice adjointe – hébergement – Est à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées. La date d'entrée en fonction sera le 12 juillet 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe – hébergement – Est à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées à 130 878\$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

4.8 Renouveaulement du contrat du directeur-général adjoint

CISSO-592-2021

ATTENDU que le contrat du directeur général adjoint, M. Stéphane Lance arrive à échéance le 11 novembre 2021;

ATTENDU que le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre -4.2, r.5.2) précise que le renouvellement du contrat du directeur général adjoint doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration de l'employeur;

ATTENDU que la Procédure de renouvellement ou de non renouvellement des mandats des hors cadres (PRO-149) encadre ce processus;

ATTENDU que les étapes prescrites à la procédure ont été suivies, notamment une discussion avec le supérieur immédiat et une discussion avec les présidents du conseil d'administration et du comité de la gouvernance et de l'éthique;

ATTENDU la recommandation de la présidente-directrice générale Mme Josée Filion de renouveler le mandat de M. Stéphane Lance pour une période de quatre ans, aux mêmes conditions;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER le mandat du directeur général adjoint, M. Stéphane Lance, pour une période de quatre ans, soit du 11 novembre 2021 au 11 novembre 2025, aux mêmes conditions que le précédent contrat ;

DE MANDATER le président du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, Monsieur Michel Roy, à signer le contrat d'embauche du directeur général adjoint.

5 Date de la prochaine séance : 17 juin 2021

6 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55.

Michel Roy
Président

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 29 juillet 2021, résolution CISSO-723-2021.

